

CNIM Groupe décide de reporter à une assemblée ultérieure son projet d'émission d'obligations remboursables en actions et de réserver l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2021 aux autres résolutions à l'ordre du jour et notamment à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le conseil d'administration, réuni ce jour, a pris connaissance de l'information trimestrielle pour le premier trimestre 2021, qui fait l'objet d'un communiqué séparé. Cette information traduit une dégradation de la situation opérationnelle matérialisant les risques portant sur la trajectoire du Groupe, identifiés dans le communiqué de presse du 21 mai 2021, en particulier la difficulté de signer des contrats d'usines clés en main dans le calendrier prévu par le plan d'affaires et les dégradations à prévoir sur les résultats à terminaison de certains contrats. Cette situation a rendu nécessaire la reprise des discussions avec l'État et les créanciers du Groupe, en particulier sur les modalités de la mise en œuvre de certaines des opérations prévues par le protocole de conciliation, annoncé le 21 mai 2021, en vue d'adapter les ressources à mettre à disposition du Groupe.

Les modalités et le calendrier de l'émission envisagée des deux souches d'obligations remboursables en actions permettant la conversion d'une fraction substantielle de l'endettement financier de la société en instruments de capitaux propres doivent en conséquence faire l'objet de discussions complémentaires.

En conséquence, constatant la nécessité d'amender le protocole de conciliation à l'issue des discussions en cours, le conseil d'administration a décidé de ne pas soumettre les résolutions relatives à ces émissions à l'assemblée générale convoquée le 25 juin 2021 prochain.

Les délégations de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder aux émissions des deux souches d'obligations remboursables en actions, précédées de la diffusion du prospectus et de l'avis de l'expert indépendant, seront soumises au vote des actionnaires lors d'une prochaine assemblée dont la date sera communiquée à l'issue des discussions en cours.

Enfin, dans ce contexte, le conseil d'administration a également décidé de ne pas soumettre les résolutions relatives à l'émission d'attribution gratuite d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe, à l'assemblée générale convoquée le 25 juin 2021 prochain.

#### **A propos du Groupe CNIM**

Fondé en 1856, CNIM est un équipementier et assembleur industriel français de dimension internationale. Le Groupe, au service des grandes entreprises privées et publiques, des collectivités locales et des États, intervient dans les secteurs de l'Environnement, de l'Énergie, de la Défense et des Hautes technologies. L'innovation technologique est au cœur des équipements et services conçus et réalisés par le Groupe. Ils contribuent à la production d'une énergie plus propre et plus compétitive, à la réduction de l'impact environnemental des activités industrielles, à la sécurité des installations et infrastructures sensibles, à la protection des personnes et des États. Coté à Euronext Paris, le Groupe s'appuie sur un actionariat familial stable et majoritaire, engagé dans son développement. CNIM emploie 2 706 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2020 de 632,9 millions d'euros, dont 47,8 % réalisés à l'export.

[www.cnim.com](http://www.cnim.com)

#### **Contacts presse**

##### **Agence Gen-G**

laurence.colin@gen-g.com  
tél : +33 (0)6 49 75 47 11

##### **CNIM**

isabelle.grange@cnim.com  
tél : + 33 (0)6 43 54 32 41